

Rôle de la séance publique du 30/01/2025 à 14h45

Président : Monsieur GASPON

Greffière : Madame VILLEROT

01) N° 2403701 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. D Amadou

 Mme D Kadiatou

Requête du ministre de l'intérieur tendant au sursis à exécution du jugement nos 2314059, 2314065, 2314067, 2314068 du 8 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Amadou D et Mme Kadiatou D , annulé la décision implicite née le 22 juillet 2023 de la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France , d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de faire délivrer à Mme Kadiatou D , Maimouna D , Salamata D et Mamadou Alpha D , tous trois mineurs, les visas sollicités dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.